LES

ÉTATS DU COMTÉ VENAISSIN

DEPUIS LEURS ORIGINES

JUSQU'A LA FIN DU XVIº SIÈCLE

PAR

J. GIRARD

BIBLIOGRAPHIE. — SOURCES

Classification des documents relatifs aux États.

INTRODUCTION

Le Comtat Venaissin à la fin du xiiie siècle et au xive.

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DU COMTAT

Acquisition du Comtat par la papauté en 1274.

- 1. Le Comtat en 1274 : ses limites.
- 2. Le recteur et ses officiers: sénéchal, juge-mage, viguier général, procureur fiscal. La cour du Venaissin: composition et attributions. Sa disparition à la fin du xive siècle. Le conseil papal. Les légats.
- 3. L'administration financière. Perception et administration des revenus domaniaux : rôle du recteur, du trésorier du Comtat. Rôle du trésorier du Comtat dans la

perception des aides extraordinaires. — Origines de la Chambre apostolique de Carpentras.

4. Administration locale: viguiers et bailes; attributions judiciaires et administratives. — Division du pays en trois judicatures: pouvoirs des juges de Carpentras, de l'Isle et de Valréas.

CHAPITRE II

LES SUJETS

- 1. Les nobles. Origine des communautés. Constitution de la noblesse: barons, chevaliers, damoiseaux. Coseigneurs. Émancipation des communautés rurales au xiire et au commencement du xive siècle.
- 2. Organisation des communautés. Les syndics. Mode d'élection des syndics. Le parlement général. Le conseil. Rôle des viguiers et des bailes dans l'administration des communautés. Pouvoirs des syndics; ils n'ont pas le pouvoir judiciaire. Nature juridique des communautés syndicales. Limites géographiques de l'institution.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DES ÉTATS

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES ÉTATS. LES PREMIERS ÉTATS

Définition des États provinciaux. — Distinction entre la cour plénière, assemblée consultative réunie pour un objet déterminé, et les États qui ont part au gouvernement et à l'administration. — La cour du Venaissin au xiite et au xive siècles : rôle et influence des assemblées plénières (1275, 1300, 1311, 1338). Les États ne sont

pas constitués avant le milieu du xive siècle. Ils paraissent pour la première fois en 4362. Causes qui ont amené la constitution des États. Caractères qui distinguent les États à partir de 4362 des assemblées plénières du xine siècle et du commencement du xive. Rôle des États de 4362 à 4378.

CHAPITRE II

LES ÉTATS PENDANT LE GRAND SCHISME

Les États reconnaissent Clément VII. Leur rôle dans la lutte contre Raymond de Turenne. — Élection de Benoit XIII. La première soustraction d'obédience. Les États du Venaissin abandonnent l'antipape en novembre 1398. Lutte contre les routiers. Captivité et évasion de Benoit XIII (1400-mars 1403). Paix de Châteaurenard. Les États restituent l'obédience à Benoit XIII. Nouvelles attaques des routiers. Secours pécuniaires accordés par les États à l'antipape à l'occasion de son voyage à Savone. — L'antipape et le maréchal de Boucicaut. Inféodation des villes du Comtat et prise de possession (mars 1408). — Les États se séparent de Benoit XIII et reconnaissent Alexandre V (avril 1410). Second siège du palais.

CHAPITRE III LES ÉTATS DE 1411 A 1464

1. Légation de François de Conzié. — Difficultés financières. Rapports des États avec le dauphin Charles. La succession du maréchal de Boucicaut: lutte des États contre Geoffroy le Meingre (1426-1428). Les routiers dans le Venaissin et la vallée du Rhône.

2. Légation du cardinal de Foix. — Le concile de Bâle intervient dans l'administration intérieure du Comtat. Il nomme comme légat d'Avignon le cardinal Alphonse Carillo. Lutte entre le légat du concile, soutenu par les États, et le cardinal de Foix, légat désigné par le pape. Le cardinal de Foix triomphe (juillet 1433). Démêlés des États avec le dauphin (le futur Louis XI). Tentative du dauphin pour s'emparer du Comtat; négociations avec Eugène IV; protestation des États; le projet échoue (novembre 1444). Nouveaux démêlés avec le dauphin (1450-1452). — L'héritage du maréchal de Boucicaut.

CHAPITRE IV

LES ÉTATS DE 1464 A 1560

Prétendue vacance de la légation de 1464 à 1470. — Rôle des États pendant cette période : ils défendent contre le légat les privilèges de la province, luttent contre les Juifs, réclament diverses réformes judiciaires et administratives.

CHAPITRE V

LES ÉTATS PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Prise de Malaucène (1560). — Le baron des Adrets dans le Comtat. — Le cardinal d'Armagnac, colégat d'Avignon (1565-1584). Rôle joué par les États dans la lutte contre les protestants. Le traité de Nimes (1578). Fin des guerres de religion. — Les États de 1594 : réformes administratives et judiciaires.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DES ÉTATS

CHAPITRE PREMIER

COMPOSITION DES ÉTATS

- 1. Représentation des trois ordres : 1° clergé ; 2° noblesse ; 3° communautés.
- 2. Convocation des États. Elle émane du recteur. Délais et formes des convocations.
- 3. Lieux de réunion des États : ils s'assemblent généralement à Carpentras ou dans une autre ville du Comtat, jamais à Avignon.
 - 4. Périodicité des États.
- 5. Des députés aux États. Élections, procurations, mandats. Les députés des communautés sont-ils les syndics? Nombre des députés de communautés.

CHAPITRE II

TENUE DES ETATS

- 1. Présidence des États. Ils sont présidés par le légat ou le recteur ou par des commissaires nommés par eux. — Pas de local spécial pour les sessions.
- 2. Séances des États. Séance d'ouverture. Assiduité à l'assemblée. Exposé des affaires.
- 3. Mode de délibération. Délibération en commun jusqu'au milieu du xvie siècle. Délibération par ordre à partir de 1545. Mode de votation. Avis et conclusion des États. Séance de clôture.

CHAPITRE III

OFFICIERS ET COMMISSIONS DES ÉTATS

- 1. Officiers des États: 1° Le procureur général, agent d'exécution des États; 2° le trésorier, qui perçoit les impôts votés et acquitte les dépenses ordonnées par eux; 3° le secrétaire; 4° le sergent.
- 2. Commission des États. Commissions extraordinaires chargées de préparer les délibérations de l'assemblée générale des États; commissions d'enquête. Commissions permanentes: 1º Auditeurs des comptes qui examinent les comptes du trésorier; 2º l'assemblée des Élus qui supplée les États dans l'intervalle des sessions. Transformation de l'assemblée des Élus à la fin du xvie siècle.

CHAPITRE IV

ATTRIBUTIONS POLITIQUES DES ÉTATS

- 1. Affaires politiques. 1° Le serment du légat et du recteur est reçu par les États. 2° Les États ont le droit d'approuver les traités conclus par le gouvernement pontifical; ils peuvent aussi en conclure en leur propre nom. 3° Ils correspondent avec les souverains étrangers, comme le roi de France, et leur envoient des ambassadeurs. 4° Ils lèvent et organisent des troupes pour la défense du pays.
- 2. Vote de l'impôt. 1º Les États seuls ont le droit de consentir des subsides extraordinaires sous forme de tailles, impôts directs de répartition. 2º Quelquefois, mais rarement, les États ont voté des impôts indirects. 3º Qui payait l'impôt? Lutte du tiers-état contre le clergé et la noblesse, qui refusent de participer aux charges publiques. 4º Les emprunts doivent être approuvés par les États.

CHAPITRE V

ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES DES ÉTATS

- 1. Administration de l'impôt. 1º L'impôt direct : Sa répartition par une commission spéciale nommée par les États d'après un cadastre rédigé en 1414. Sa perception; il est perçu par le trésorier des États, assisté de collecteurs spéciaux pour le clergé, la noblesse et chaque judicature. Contentieux des contributions. 2º L'impôt indirect est mis à ferme.
- 2. De l'emploi des deniers et de la comptabilité. Emploi des deniers. Dépenses de la guerre. Concessions aux villes. Frais politiques divers. Dons et gratifications. Envois de deniers. Frais d'administration des impôts. Gages des officiers et frais de réunion des États.

Le trésorier est chargé de la comptabilité. Vérification de ses comptes par les auditeurs des comptes.

CHAPITRE VI

ATTRIBUTIONS LÉGISLATIVES DES ÉTATS

Sources de l'histoire du droit comtadin. Part prise par les États dans la rédaction des statuts du pays. — Force légale des délibérations des États. Cahiers de doléances. — Principales questions examinées par les États.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES

